FORUM SUR LA MEDIATION SOCIALE

ACTES

Journée du 28 mai au Palais des Congrés, organisée par le Centre de ressources Politique de la ville de Martinique en partenariat avec les associations de médiation sociale MEDIADOM et APMS

FORUM sur
LA MÉDIATION SOCIALE

Introduction : Justin DANIEL, Président du Centre de ressources Politique de la ville

1er Intervenant

Monsieur Laurent GIRAUD, Coordinateur du réseau France Médiation

La médiation sociale, sous sa forme actuelle, est une pratique relativement récente et qui s'apparente aussi, sous certains aspects, à la réinvention de la roue. En effet, la médiation sociale est une pratique que l'on a toujours retrouvée depuis des siècles. On parle ainsi en Afrique de « l'arbre à palabre » où on faisait toujours appel à un sage ou à quelqu'un pour essayer de réguler et résoudre les conflits. On la retrouve aussi en Asie, où le confucianisme est empreint aussi de cette philosophie. Et puis, sur le territoire on a toujours fait appel à des régulateurs qui étaient les voisins, les chefs de famille, les chefs de communauté, de même que le curé, le maire, etc.

I. Processus de réformation de la médiation sociale

La médiation sociale s'est déroulée dans un processus de réformation :

- Cette pratique récente apparaît effectivement dans les années 90, mais elle s'inscrit depuis l'histoire de la crise pétrolière des années 73-75. C'était la fin de l'État Providence, ayant développé en France énormément de problématique, tel que le chômage, etc. ;
- La Loi de Décentralisation ayant transféré les compétences de l'action sociale au Département. Loin d'avoir été neutre, puisqu'elle mettait en évidence une différenciation suivant les départements ;

Transcription : SCRIPTURA 0696 78 68 83

- Toutes les réformes liées à l'Habitat. Il a été observé d'abord, surtout en Région Parisienne, la création de quartiers. Puis, au fur et à mesure, le regroupement de populations en grande précarité s'est développé au sein de ces quartiers, du faite de ces différentes réformes avec des pratiques de communautarisme qui se sont inscrites dans ces quartiers prioritaires, c'est-à-dire qu'on a regroupé des personnes défavorisées, souvent par ethnies, d'où l'apparition de grosses difficultés.

Toutes ces réformes sur la médiation sociale ont entraîné une perte de légitimité et un discrédit, pratiquement un rejet à l'égard des référents naturels qui pouvait servir de facilitateur au lien social et permettait la cohésion sociale.

II. Les diverses tentatives expérimentales de la médiation sociale

En région parisienne, dans les années 90, est apparu par rapport à cette problématique, des femmes souvent issues de communautés, qui ont voulu essayer de trouver des solutions et des problèmes à leur communauté. Il y a eu un foisonnement d'initiatives qui partait à la fois du terrain, du savoir personnel de ces femmes et de leurs connaissances de la société. On a vu émerger des pratiques tout à fait nouvelles liées à ces savoir-être expérimentaux et savoir-faire expérimentaux de ces personnes issues de l'immigration.

Et puis, on a observé des expériences principalement à la RATP comme lieu d'expérimentation sociale. Il y eut des idées qui tournaient autour de la médiation sociale au sein de la RATP, principalement comme un lieu d'expérimentation sociale.

On a relevé des expérimentations et des tentatives dans les quartiers qui ont essuyées des échecs, car pour faire de la médiation sociale, il y avait cette tendance à choisir des personnes suivant des caractères ethniques, une appartenance territoriale, mais souvent jusqu'à nos jours, non liées et non

accompagnées de la formation professionnelle. C'était ces personnes que l'on appelle « *les grand-frères* », souvent des formes de « *Caïdat*», peut-être réglaient les problèmes dans un premier temps, mais pas par la suite. Donc, choisir des gens qui étaient là pour acheter la paix sociale qu'on mettait en difficulté, sans régler les problèmes. Par conséquent, il y eut des situations dramatiques qui ont porté préjudice au départ à la médiation sociale.

Et puis dans les années 97 : Apparition d'un foisonnement d'idées autour de la médiation sociale dû au développement du nouveau service des emplois jeunes. Cette volonté de l'État de mettre en emploi des jeunes sur tout le territoire a permis de développer considérablement la médiation sociale, puisqu'on a vu apparaître jusqu'à 20 000 médiateurs sur l'ensemble du territoire français, sachant que le nombre d'éducateurs spécialisés ne représente que 6000 à 8000. De façon simultanée en 1997, il y eut aussi la naissance et le développement de nouveaux contrats locaux de sécurité avec une médiation sociale rattachée à ces contractualisations, avec des missions liées à la tranquillité publique et à la sécurisation de l'espace public avec une vision parfois très cloisonnées sur la médiation sociale. Finalement, il existe une qualité inégale sur les territoires suivant les moyens affectés à la définition des missions, à la formation, à l'encadrement ou au cadrage partenarial

En 2000 : les pouvoirs publics s'intéressent aux nouveaux acteurs de la médiation sociale, ont souhaité développer, sous la présidence française, l'idée d'un **Festival International de la Ville,** pour essayer de mettre à plat tout ce qui se faisait sur l'exercice de la médiation sociale. Donc, au cours de ce festival européen de la médiation sociale qui a réuni près de 43 experts autour des questions de l'exercice social ; il a été donné cette définition du terme «**Médiation**» en général. Cette définition est en vigueur jusqu'à ce jour et constitue la base de la médiation et de la médiation sociale[1] :

[1]Il y a eu la venue de Mme Michelle Guillaume-Hofenung, (Universitaire) en Martinique faisant partie des 43 experts, elle a insisté sur l'unicité du terme de « Médiation », elle a

« La médiation est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose. »

En 2001 : Publication de la Charte de la médiation sociale en conseil interministériel des villes qui là a donné un cadre déontologique[2].

La déontologie fixe l'ensemble des règles et obligations dans les relations entre les médiateurs, les médiateurs et les usagers, les médiateurs et l'institution.

Cette charte réactualisée garantit deux principes fondamentaux :

1. **La démarche d'aller vers**, c'est-à-dire le médiateur est en position objective d'aller vers les gens, il discute avec eux, il ne s'inscrit pas dans une logique de guichet mais dans une logique de projet ;
2. **Ne pas faire à la place des autres**. Car au préalable, on a souvent défini la médiation sociale par la négation : ce n'est ni un animateur, ni un éducateur, ni un travailleur social, etc. Aujourd'hui, la médiation sociale a vraiment sa place comme les autres acteurs. *Ne pas faire à la place des autres* signifie qu'on est bien dans la responsabilisation des personnes face à leurs problématiques. C'est ce

souhaité que le mot « social » disparaisse de la définition afin de fédérer tout ce qui se fait en médiation. En 2000, c'est le premier cadrage de la définition de la médiation.

[2] Sur le statut de France Médiation, la charte est en annexe des statuts, car c'est le socle de la Médiation sociale

que les anglo-saxons appellent l'empowerement, pour définir cette capacité à faciliter les échanges, à servir d'interface du traitement de la demande sociale, à donner le pouvoir aux acteurs d'agir sans prendre leur place.

3. . Dans ce cadre déontologique, il existe deux grandes parties : les principes garantissant le processus de médiation et les principes sur la qualité du médiateur.

1. Les principes garantissant le processus de médiation

- **Le libre consentement et la participation des parties prenantes**. On ne peut pas obliger les gens à entrer en médiation. C'est un principe de libre adhésion, et la légitimité qui nous est donnée par les parties. Elle ne s'inscrit pas dans une démarche institutionnelle, ce sont les gens qui nous reconnaissent et qui nous donnent la légitimité.

- **L'indépendance et l'absence du pouvoir institutionnelle** : quelque part on n'est pas détenteur d'une autorité, comme par exemple un policier municipal qui est sous l'autorité du maire et ainsi peut légiférer et verbaliser.

- **La question de la discrétion et de la confidentialité**. C'est un principe de base de la médiation.

- **La question de la mobilisation de l'institution et du réseau partenariat**. La médiation, c'est *faire avec*, une notion qui se situe dans la « position interface entre », la médiation sert aussi de relais vers d'autres partenaires pour répondre aux problématiques des habitants.

- **La protection des droits et des personnes et le respect des droits fondamentaux.** La médiation sociale doit offrir toutes les garanties énoncées par la convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence y afférente, tant dans les mécanismes qu'elle met en œuvre que dans les solutions qu'elle va favoriser.

2. Les principes garantissant les qualités du médiateur

- **La question de positionnement de tiers** : être en position interface. Le médiateur social sur le terrain[3], lorsqu'on reçoit quelqu'un qui rencontre des problèmes ou lors d'une résolution de conflit de voisinages, grâce à l'aide du médiateur social, cela doit permettre aux personnes elles-mêmes à trouver des solutions, d'où la question de l'autonomie de la responsabilisation des personnes.

- **La question de l'impartialité et non de la neutralité[4]**. On ne favorise pas l'une ou l'autre partie.

- **La responsabilisation et l'autonomie des personnes en médiation** On ne fait pas à la place de, on laisse les gens et parce qu'ils vont trouver en eux-mêmes des solutions que la solution va être efficace. C'est aussi valable dans les transports, dans l'espace public, et en résolution de conflit de voisinages.

- **La liberté de se retirer d'une médiation**

  Si l'on est ni impartial, ni neutre, si l'on va prendre partie ; vaut mieux avoir la liberté de se retirer d'une médiation.

- **La question de la formation**

  La formation de médiation sociale garantit la qualité de la réponse apportée aux habitants, car le but ultime du processus de médiation est bien de rendre service à l'habitant.

De 2002 à 2004, lors d'une étude, le CNFPT et l'ADIL ont fait ressortir, lors d'une étude, cinq emplois repères autour du métier de la médiation sociale :

1. Agent de prévention et de médiation sociale : sur les sites publics et ouverts au public ;

[3] Par exemple aux pieds d'un immeuble

[4] On n'est jamais neutre, on a une idée mais il ne faut pas le montrer.

2. Agent d'ambiance dans les transports urbains ;
3. Le médiateur social et culturel ou médiateur interculturel ;
4. Le correspondant de nuit ;
5. Le coordinateur d'équipes de médiation ;

Ces étapes ont permis de recueillir des éléments fondamentaux pour la reconnaissance de la médiation sociale et pour créer des formations diplômantes, ciblées et adaptées, notamment par l'AFPA comme la formation de Technicien de Médiation Sociale (TMS), Agent de Médiation d'Information Service (AMIS). Puis très récemment, l'Éducation Nationale a créée le Bac Pro Service Proximité et Vie Locale (Bac Pro SPVL) qui a des modules de médiation. Enfin, il existe des formations d'animation qui développent des modules qui sont très proches de la médiation, entre autre le BPJET.

Si l'objectif préliminaire de tout ce cheminement vers la médiation est de sortir de la précarité de l'emploi, les personnes occupant ces postes, mais au-delà de cela, c'est de faire reconnaître le métier de médiateur par la formation et la qualification.

Cependant, de 2007 à 2008, les difficultés de pérennisation dans le financement, à hauteur de 100%, ont entraîné la cessation des dispositifs « contrat emploi jeunes » sous l'égide des collectivités locales et de l'État. Donc, ces dispositifs trop onéreux, quoique fort intéressants, se sont arrêtés par les élus, parce que la médiation ne montrait pas des résultats lisibles en France et certainement, il en est de même à la Martinique. Donc, l'évaluation de l'impact du dispositif de médiation sociale sur l'ensemble du territoire fut dès lors obligatoire, c'est-à-dire montrer l'utilité sociétale de la médiation. Autrement dit, quel est l'apport sur la plus-value de ces acteurs sociaux : les assistantes sociales, les travailleurs sociaux, les éducateurs spécialisés, la police municipale, les gardiens d'immeuble, etc. Par conséquent, depuis le

rapport de la Direction Nationale de l'Action Sociale[5] et suite à la demande de la Délégation Interministérielle à la Ville de travailler sur une démarche d'évaluation sur plusieurs sites du territoire national.

C'est sous la direction de deux chercheurs Jean-Édouard GRESI et Hélène Duclos, une étude longitudinale sur l'utilité sociale fut entreprise au sein de cinq structures importantes représentées par : l'Association OMÉGA d'Angoulême, l'Association ADÈMNE à Lille, l'Association de Médiation Sociale de Marseille, Groupement d'Intérêts Publics de Chalon-sur-Saône, et l'Agence Municipale de Niort. Ainsi, notre travail opératoire s'est constitué à partir d'un référentiel d'évaluation intitulé « **Citer** [6]» qui a démontré l'utilité de la cohésion sociale de la médiation à partir de cinq critères :

1. La **C**ohésion sociale qui est la première vocation de la médiation sociale comme facteur du lien social ;
2. L'**I**nnovation de l'apprentissage ;
3. La **T**ranquillité publique ;
4. La contribution **E**conomique ;
5. La **R**econnaissance ;

Le contenu de cette étude a fait l'objet d'un rapport d'évaluation à la fois économique que qualitative, inscrit dans une méthodologie et une démarche d'évaluation bien définies afin de contrôler la qualité d'un service. Ce rapport a été remis à l'époque à Mme Christine Boutin, Ministre en charge de la politique de la Ville, sert de référence au sein de la Direction de l'Action Sociale. Puis, Bénédicte Madelin du Centre de ressources Profession Banlieue travaille sur la création d'un guide pratique sur les questions de la médiation sociale qui est en-cours de publication. Ce guide réactualise tous

[5] Acte 18 demandées dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale sur la professionnalisation de la médiation sociale qui donnait des préconisations sur l'évaluation de l'utilité sociale de la médiation sociale.

[6] À consulter aussi sur le site internet de France Médiation

les référentiels : référentiel d'activités, cadre déontologique, référentiel d'évaluation, etc.

Ce travail effectué par France Médiation sur le référentiel d'activités a permis de mettre en exergue dans les cinq repères des métiers sur la médiation sociale, que nous avons précités plus haut, des défauts d'adaptabilité apparus au fil du temps. Au lieu d'unifier en mettant en cohérence le secteur de la médiation sociale, il a été segmenté. Ainsi, une reformulation en neuf activités communes à la médiation sociale a été de nouveau définie :

1. **La présence active de proximité** : les médiateurs vont à la rencontre des habitants, ils se font connaître et reconnaître en particulier des populations fragilisées ou isolées y compris à leur domicile[7] afin d'aller au devant des besoins latents à révéler ou exprimer ;
2. **La gestion des conflits en temps réel ou en temps différé**, où l'on rejoint là aussi, la médiation conventionnelle (médiation familiale) ;
3. **La veille sociale territoriale** ;
4. **La mise en relation avec un partenaire** ;
5. **La concertation avec les habitants, les institutions** afin de favoriser l'expression par rapport à la vie quotidienne[8], c'est de la démocratie locale ;
6. **La veille technique** : le médiateur fait remonter les dysfonctionnements et les dégradations sur un territoire jusqu'à, selon les villes, proposer de nouveaux aménagements, tout cela en lien avec les services de la ville, le service des collectivités, le bailleur social, etc.

[7] Mais aussi sur les lieux d'accueil identifiés comme des lieux tiers : des Points d'Informations Médiation et Multi Services, les PIMMS notamment.

[8] Par exemple des démarches de renouvellement urbain

7. **La facilitation et la gestion de projet** : les médiateurs sont amenés à monter des projets avec les habitants afin de les proposer aux collectivités ou structures d'animation ; sans qu'il conçoit par lui-même, mais facilite cette action du projet à mettre en œuvre ;

8. **Sensibilisation formation** : ce sont par exemple les structures de médiation forment du personnel des collectivités entre autre à la médiation, à la technique de la communication, à la gestion des conflits parce qu'ils ont une expertise dans ces domaines pour les amener à avoir une autre relation à l'autre.

9. **L'intermédiation culturelle** : c'est la traduction culturelle et non de la traduction linguistique.

- En termes de reconnaissance des médiateurs, l'idée de France Médiation est de faire du Lobbying auprès de l'État. Ainsi, le 12 décembre 2007, lors du colloque national à Angoulême la Ministre à la Ville et au Logement a annoncé la saisine du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale pour faire reconnaître le métier de médiateur dans la Fonction Publique Territoriale voire un diplôme d'État du Médiateur qui sera légiféré dans le cadre de la loi. C'est un premier pas, mais ce n'est pas suffisant car tous les médiateurs ne seront pas dans la Fonction Publique Territoriale. D'ailleurs, des travaux concrets sont entrain de se faire pour codifier la définition du métier de Médiateur dans le code ROM.

Vu les modifications dans les rapports à l'autre dans une société en mutations, la médiation n'est-elle pas aujourd'hui une nouvelle façon de vivre en société, une nouveau de projet de société, un nouveau projet de régulation, car la médiation n'est-ce pas aider l'Autre à Être ?

MEDIATION SOCIALE

QUESTIONS DU PUBLIC À L'INTERVENANT

1. Quelle est la limite de l'indépendance du médiateur ?

L'indépendance revient à la question de la légalité et du tiers. La collectivité paie, donc elle doit avoir un retour sur ce qu'elle paie. La neutralité et la position de tiers sont indispensables dans le processus, sinon vous ne pouvez plus travailler même si la volonté de l'élu de savoir, sauf la confidentialité et l'intimité de ce qui se passe. Tout par de la commande publique : qu'est-ce que la collectivité attend des demandes publiques ? S'il y a une commande claire et qu'on a bien compris la déontologie de la médiation, l'élu ne va pas demander tous les noms et tous ce qui se passe. C'est la légitimité du médiateur qui est en jeu, le médiateur n'est ni un délateur ni un pré-flic. Bien souvent c'est le responsable qui est le porte-parole des médiateurs et je pense qu'il y a des baromètres pour cela. La structure de médiation est tout à fait indépendante dans ces processus mais elle dépend forcément et d'abord des projets politiques.

2. Comment favoriser un meilleur fonctionnement de la médiation en milieu scolaire ? (Christian Porfal, consultant en médiation, médiateur)

Le médiateur se situe dans la régulation des domaines d'incivilités et de violences dans les établissements scolaires. Il va se positionner au niveau de la formation des élèves, sur ce qu'ils doivent apprendre. On leur apprend à trouver d'autres moyens d'expression qu'est la violence, on les incite à être des acteurs ainsi on les valorise sur l'expérimentation dans une démarche où ils vont être partie prenante et citoyen. Nous avons eu a observé par exemple dans une école primaire d'Angoulême, suite à l'agression d'une institutrice par un élève avec un ciseau, que le dialogue entre le personnel de la ville et l'équipe du personnel d'enseignants était difficile, qu'il y avait des difficultés de communication. Donc, nous avons mis des formations de techniques de communication pour l'ensemble des personnes responsables. On a appris notamment au corps enseignants à se mettre à la hauteur d'un enfant pour qu'il comprenne, sinon cela ne marche pas. Après, on a pu observer que c'était les enfants qui géraient les problèmes dans la cour de récréation.

3. Y a-t-il un lien cohérent ou une coordination à établir avec le lien naturel fait par l'intervention de l'éducateur de rue en termes d'objectif global ? (Jacky SINOSA, CLS/CLSPD Lamentin)

La médiation se construit dans un partenariat, dans une co-construction d'acteurs. Le médiateur est dans une situation d'interface, s'il n'a personne à qui passer le relais ça ne marche pas ! La question d'éducateurs spécialisés dit « éducateurs de rue » est toujours en certains lieux un véritable problème de rencontre au niveau relationnel entre médiateur et éducateur. Car les éducateurs spécialisés ont perçu la venue des médiateurs sur le territoire comme des concurrents. Entend que coordinateur, si l'on ne définit pas « le qui fait quoi ? » ; comment on établit un partenariat productif basé sur le dialogue : "je m'occupe des jeunes, mais je ne prends pas ta place". S'il y a difficultés, on fait le relais auprès de l'éducateur spécialisé et je mets en lien le jeune avec lui.

Il faut trouver le lien de synergie ensemble pour le mieux-vivre ensemble, car au bout de la chaîne c'est le jeune : trouver des solutions ensemble ce n'est peut être fait ni par le médiateur seul ni par l'éducateur seul. La question aussi de la délation, l'éducateur s'est mis carrément en retrait à cause de cela. En effet, ce qui m'intéresse c'est d'aider à mener à bien un dossier, une situation et non ce qui se dit au cours de la médiation.

2ème Intervenant : Carine Ménir et Claude Villeronce (1h09)

Cabinet du Consultant C2M

Rapport Préliminaire

Méthodologie et démarches

Il s'agissait pour nous de recenser l'ensemble des structures qui œuvrent dans le secteur la Médiation en Martinique. Notre démarche a pu se réaliser en se rapprochant des municipalités qui nous ont dirigé vers les acteurs de médiation et leurs structures respectives ; mais également en allant directement vers des structures de médiation. Il ne s'agit que des premiers éléments d'une étude qui vient tout juste de commencer et qui devra être restituée en fin d'année 2009.

I. Énumération des associations[9] de la médiation à la Martinique

Ville de Fort-de-France

- **La Mission Prévention Solidarité Citoyenneté** est dirigée par Madame Franceline Labeau qui effectue des actions de médiation sociale auprès des anciens prisonniers, des *border line*, des personnes toxicomanes. La mission principale de ce service est la lutte contre l'errance et la prise en charge contre l'exclusion. Deux médiateurs interviennent au sein de cette structure.

[9] Liste non exhaustive

- **Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** est dirigé par Madame Alexandra MATEZUA. Il pratique de la médiation sociale avec une proximité urbaine accrue. Il dispose de 17 agents dans la ville.

- **MEDIADOM** est coordonné par Monsieur Anicet Soquet. Cette structure pratique une médiation urbaine de proximité à caractère évènementiel avec un effectif de près de 40 agents de médiation et la participation de 200 bénévoles. Tous les corps de médiation sont interpellés visant un public rencontrant des difficultés, notamment la délinquance.

- **L'Association des Médiateurs Indépendants de la Caraïbe (AMICA)** dirigée par Monsieur Alfred Louis-Joseph Dogué. Elle pratique toutes formes de médiations et s'adresse à tout public. Elle dispose d'un effectif total de 33 médiateurs dont 28 femmes et des stagiaires en formation en tant que futurs médiateurs.

- **L'association la Main Tendue** dirigée par Monsieur Raymond Rémisse. Elle pratique une médiation sociale avec 14 agents qui interviennent au niveau des Terresainvilles notamment auprès des personnes rencontrant des difficultés dont les personnes âgées. Elle travaille dans un partenariat étroit avec la Maison de Justice de Fort-de-France.

- **L'Association d'Aide aux Familles et d'Actions Éducatives (ADAFAÉ)** mais précisément le service Prévention Animation Insertion et Socialisation, dirigée par Monsieur Jean-Claude Duverger. 10 agents de médiation interviennent dans la médiation sociale et familiale sur le secteur de Fort-de-France, dans les quartiers dits sensibles notamment de Dillon.

- **L'Association pour le Logement Social (ALS)** dirigée par Madame Kalthoum Ben M' Barek (1h 12) dispose d'un médiateur à son actif : médiation sociale et familiale. Elle intervient auprès des jeunes qui ont

quitté le système scolaire et qui se regroupent parfois dans les cages d'escalier des immeubles.

- L'**association Folie doubout'** dirigé par Monsieur Claude SOUMBO avec un agent de médiation qui intervient notamment auprès des toxicomanes, des chômeurs, des délinquants.

- L'**Association pour la Promotion de la Médiation Familiale (APMF)** dirigée par Madame Rachelle LOUISE, elle-même médiatrice. Le public visé est : les couples, les parents, la fratrie. Elle emploie des adultes relais.

- L'**Association Départementale pour la Santé Mentale (ADSM)** dirigée par Madame Annick MAROUS. Elle dispose d'un médiateur qui intervient auprès des personnes dépendant de l'alcool, au crack, au cannabis et au sexe.

- L'**Association Pierre Aliker**, future fondation P. Aliker. Elle est dirigée par le professeur Aimé Charles-Nicolas. Elle emploie 7 adultes relais qui pratiquent la médiation sociale auprès d'un public en errance.

- L'**association Fondiri** dirigé par Monsieur Jacques LABEL. Elle pratique la médiation sociale auprès des jeunes scolaires et des parents. Elle évolue également dans la commune du Gros-Morne.

Ville du Lamentin

- Le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** dirigé par Monsieur Jacky SINOSA. Il dispose de 9 agents de médiation à son actif qui interviennent auprès d'un public marginal, de jeunes exclus et consommateurs de stupéfiants. Il organise des opérations comme les média quartiers et les média vacances qui sont principalement des animations et des actions éducatives et ludiques.

-L'**Association Départementale des Victimes et de Médiations Pénales (ADVPM)** dirigée par ***MME RUTH THALY CONTROLE*** médiatrice pénale. Elle dispose de 7 médiateurs à son actif. Ce sont des personnes victimes d'infractions pénales telles que les vols ou agressions.

Ville de Saint-Joseph

- L'**Association des Jeunes Joséphins** (**AJPJ**) dirigée par Madame Claude Vérin. Elle pratique une médiation de proximité avec un effectif de 6 jeunes gens qui interviennent auprès des jeunes, des personnes âgées, personnes isolées et nécessiteuses.

- **L'Association Partage Avenir Solutions** dirigée par Madame Murielle Moncontour. Elle s'occupe des jeunes en situation de difficultés.

Ville de Schœlcher

- Le **Centre d'Actions Sociales** (**CCAS**). Le technicien en médiation Monsieur R. Raymond intervient auprès des jeunes sortis du système scolaire, personnes dépendant de stupéfiants, les familles monoparentales.

- Le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD**). Le service de sécurité de la ville dirigé par Alain Richard travaille en cohérence avec une équipe composée de 12 agents de médiation et le personnel de l'Hôtel de ville auprès de la Maison Sociale dont le public est d'anciens détenus.

Ville du François

- Le **Centre Communal d'Actions Sociales** (**CCAS**). Il y a 2 médiateurs Monsieur John PETER et Véronique Chow Toun qui interviennent auprès des personnes désœuvrées et des consommateurs de stupéfiants

Ville du Robert

- **L'Association de Prévention et de Médiation Sociale** (**APMS**) qui est la seule association qui fait partie du réseau France Médiation, elle est dirigée par Monsieur Fabrice Coulis. Cette association dispose de 4 agents de médiation qui interviennent notamment en logements sociaux en partenariat conventionné avec une société de logements sociaux soit environ 800 logements.

- L'association **Arbre à Vie** dirigée par Monsieur Emmanuel Marie Luce qui intervient dans le cadre d'une médiation « environnemental »et « écologique ».

Ville des Trois-Îlets

- Le **Service Municipal de Prévention d'Aide à l'Insertion** (**SMPAI**) dirigé par Monsieur Francis PADRA. Il pratique une médiation sociale et une médiation au niveau des plages, ainsi qu'auprès des habitants de la commune.

L'ensemble de ces structures travaille étroitement en partenariat avec la police municipale, la gendarmerie nationale, le Conseil Régional, le Conseil Général, les bailleurs sociaux, les chefs d'établissement, les associations d'insertion, les réseaux de formations professionnelles, les agences locales pour l'emploi, le Conciliateur de justice, les tribunaux, la cellule de suivi et

d'accompagnement postpénal, l'association force ouvrière de consommation, la CACEM, le Centre Martiniquais de Développement Personnel, le CFTU, les hôpitaux et centres de soins, CAF, CGSS, les organismes de réhabilitation de l'habitat, 'EMRIC.

II. Illustrations statistiques de la médiation exercée en Martinique

2.1. Typologie de la médiation

Au regard des structures déjà identifiées, les estimations vont s'affiner par la suite.

1. Médiation sociale : 75 %
2. Médiation généraliste : 15 % qui regroupe la médiation pénale, sociale, familiale et environnementale.
3. Médiation pénale : 5%
4. Médiation familiale : 5%

2.2. Répartition géographique

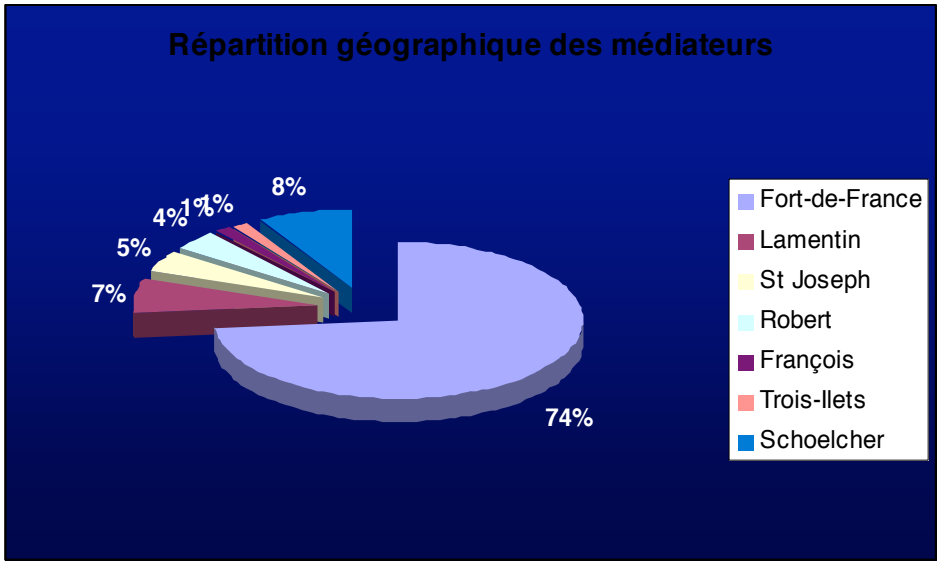

Les différents corps de métiers

Les métiers qui se rattachent aux fonctions de médiation

Technicien en Médiation Sociale (TMS) 10%

Agents de médiation sociale 60%

Médiateurs libéraux et familiaux 20%

Selon les informations déjà récoltées.

Le contexte sociohistorique dans le cadre d'une médiation en modernité à la Martinique

3ème Intervenant

Monsieur Philippe Yerro

Urbaniste, Docteur en Anthropologie

Introduction

Cette intervention s'inscrit dans deux étapes : l'une à caractère sociologique et l'autre doit répondre à définir des perspectives dans le cadre de la médiation en Martinique et se fera cette après midi.

Donc, la charge de cette étude est de recenser le fondement d'une approche locale en termes de compréhension du terrain social et culturel. Ainsi, nous devons être attentifs sur la question de l'adaptation des outils en matière d'intervention sociale. Sans aucune prétention d'apporter des éléments nouveaux, cette étude tient à attirer notre attention sur la relation des éléments constitutifs de notre société, c'est-à-dire sur ce qui est à retirer au niveau de la compréhension et la connaissance de ces éléments de manière à impacter au niveau des pratiques professionnelles.

I. Inventaire sociohistorique vers la médiation

Cette première étape consiste à faire un inventaire d'identifications historiques et sociales, preuves à constituer autant d'expériences sur la voie

des pratiques martiniquaises de la médiation. Cet inventaire se décline en plusieurs niveaux :

Niveau 1 : Structuration historique de la société martiniquaise

Ce qui constitue le fondement de la société martiniquaise, c'est le fait de l'esclavage, de la traite négrière. Dès lors, il faut prendre en compte la conséquence en termes d'organisation de cette époque esclavagiste qui a été l'imposition d'une mentalité liée à la structure même appelée la Société d'Habitation. Cette habitation était fondée sur des unités à vocation économique qui se caractérisaient sous une forme d'autarcie. Des habitations étaient des lieux clos. Des mouvements entre populations, entre secteurs d'habitations ont été pendant très longtemps limités. Donc, il faut mesurer l'impact de cet état de fait sur nos mentalités et notamment sur une certaine contention au cloisonnement.

En effet, dans ces sociétés hyper cloisonnées dont fait référence Myriam COTTIAS dans le texte « *le rôle des intermédiaires dans la société esclavagiste* », l'on peut imaginer que les rôles sont répartis en fonction de l'appartenance raciale et à partir des différentes fonctions économiques dans l'habitation. Il aurait été impensable d'imaginer le fonctionnement de cette société sans l'intervention très formelle ou informelle des gens en position intermédiaire qui puisse permettre de faire le lien entre le Maistre, les esclaves, les gens de la ville, les institutions. Dès cette époque là, le rôle fondamental de ceux qui peuvent franchir les barrières de l'habitation fut très important. Ainsi, le travail de repérage de Myriam Coctias a permis de mettre en évidence, puisque nous sommes une société de métissage, comment s'organisaient les rencontres entre maître européen et esclave africain. Compte tenu de toute l'apesanteur culturel qui les séparait, il fallait à chaque fois l'intervention d'un intermédiaire, d'un tiers qui fasse le relais entre ce béké et cet africain.

Cela se décline aujourd'hui dans notre société moderne, car au sein des classes populaires, l'homme de ressources qui apparaîtra comme l'homme riche, l'homme privilégié bien souvent possède des moyens économiques, c'est celui qui connaît un nombre important de personnes à son actif. Donc, il détient la capacité d'organiser des rencontres, de mettre en relation, de pouvoir appeler quelqu'un, de mettre en contact. Ceci mesure l'importance d'intégration et de reconnaissance de quelqu'un dans ses environnements.

En définitive, la ressource en termes de convivialité et de possibilité d'intermédiation est fondamentale. Au point que cette propension des martiniquais à dire souvent : « *je connais untel, je connais unetelle* ». Ainsi, l'on comptabilise cette possibilité d'alliance dans la société en convoquant

cette forme de richesse, même si elle n'est pas réelle. On mesure ainsi que ce type de personnage n'est pas apparu au hasard des choses dans nos quartiers, mais nous avons une propension effectivement à valoriser les personnes qui ont pu franchir les limites d'une société très hiérarchisée. Cette société d'habitation a donné lieu à la mise en place dans notre société des rapports cloisonnés en fonction de critères racialistes, ou tout de même organisés en fonction de critères ethniques.

Pourtant, la plupart des acteurs de la recherche de l'assistance sociale développe une vision de la Martinique comme une société homogène, c'est-à-dire ne comporterait que des égaux, certes avec des classes sociales où il n'y a pas de difficultés d'inter-incompréhension, de difficultés d'appartenance ou de sentiment d'égalité. Ainsi, très peu de chercheurs[10] expriment le constat inverse à savoir qu'aujourd'hui intervenir et comprendre cette société, c'est partir du postulat de ce qui divise, de la réalité des frontières. Par exemple par rapport à cet héritage linguistique dont parle Édouard Glissant sur l'opposition entre langue et langage au niveau du créole, car à travers le parler créole il y a divers langages, à tel point qu'il y a une différence entre le créole béké, le créole mulâtre, le créole nègre. Ce n'est pas une question de terminologie lexicale mais une question de vision, de projection, de sentiment du lien social et d'appartenance.

Ce niveau de structuration sociale doit nous permettre de mieux comprendre et d'analyser le terrain social. En fait, en Martinique, nous sommes face à une série de sociétés, dont le noyau central est la société créole, qui est structurée par l'idée de l'assimilation, c'est-à-dire par le rapprochement du modèle supérieur européen. À cet effet, la Martinique serait en soi une société archipélagique segmentée en ethnicité, où il y a six types de société en relation avec la société créole :

1. La société créole en relation avec la société française, donc en rapport avec l'État institutionnel du parlé académique, de l'échange économique supérieur ;

2. La société créole en relation avec la société béké qui développe ses propres représentations[11] ;

3. La société créole en relation avec la société mulâtre qui serait dominée par l'ancienne classe des mulâtres ;

[10] Tels que Pierre Yerro et Juliette Sméralda

[11] Nous avons vu un exemple lors du documentaire dans la période du 5 février 2009

4. La société nègre créole qui est beaucoup plus ancrée dans la ruralité et dans la famille africaine ;
5. La société marronne en relation avec la société créole avec une remise en cause des acceptations et des impositions qui contrairement à la société nègre, celle-ci refuse et adopte ses propres règles ;
6. La société caribéenne constituée d'immigrés des îles des archipels caribéens représentée par une forme de minorités visibles et actives telles que les haïtiens, les sainte-luciens, les dominicais, etc.

La deuxième étape consiste à actualiser l'impact du phénomène social sur les comportements et perspectives à employer dans nos pratiques de médiation.

Niveau 2 : L'impact de la crise mondiale

Nous devons nous attendre, à très court termes, à subir des conséquences aux bouleversements provoqués par cette crise mondiale déclenchée en septembre 2008 au sein de notre société. Lors des évènements du collectif du 05 février, au-delà des revendications de la vie chère, nous avons observé une forme de contestation des rapports sociaux tels qu'ils ont existé jusqu'à maintenant et le désir d'un projet de refondation de cette société.

Ce sont les éléments du quotidien que les travailleurs sociaux ne peuvent pas ignorés et qui ont permis à ce peuple de se voir à l'action et de se voir dans une unité d'actions, même si la grève ne peut prétendre à un consensus. Mais elle a tout de même amené à considérer des éléments de projection de soi et de projection vers l'avenir qui sont fondamentaux. Prenons un exemple qui nous reste encore une interrogation.

Chaque mouvement social en Martinique, au cours des trente dernières années, c'est tout d'abord signalé par une fleuraison de graffitis sur les murs. L'on peut répertorier tous les mouvements sociaux, même ceux qui n'ont pas donné lieu à des grèves ou aux blocages du pays où l'on pouvait observer des signes précurseurs de slogans inscrits sur les murs annonçant un évènement quelconque. C'est le premier mouvement qui a échappé à cela. Aucun signe distinctif apparent au départ, les murs ont été respectés, peut-être soit les initiateurs ont préféré reculer pour éviter les représailles juridiques et pénales ; ou peut-être soit parce que cet évènement était bien encadré et contrôlé. L'on pourrait aussi se demander : est-ce qu'il y a

aujourd'hui une structuration des mouvements telle que la prévention d'aller salir les murs ne puissent plus fonctionner ?

Ce qui s'est passé depuis le 05 février 2009 ouvre et participe à un sentiment d'interrogation face au faite que nous entrions dans une phase de changement. Il semblerait que l'ensemble des martiniquais partage le point de vue que l'on est dans une phase de changement sans savoir où l'on va. On est à peu près sûr, ce que l'on connu hier ne sera plus. Il semblerait qu'on aille vers une marche forcée dans un changement vers une évolution institutionnelle. Le peuple martiniquais, dans toutes ses composantes, se trouve face à une perspective de changement : « *on sait ce que l'on quitte mais l'on ne sait pas ce que l'on va avoir* » ; on ne peut être neutre dans nos interventions.

En définitive, même dans le cadre de branches spécialisées de la médiation, c'est-à-dire culturelle, familiale, etc., la structuration de la famille martiniquaise ne peut se réduire aux données ou critères des familles résidents en France Métropolitaine ; comme ce fut le cas de cet exemple pris à partir des travaux des chercheurs Serge Letchimy et Domi dans le cadre du programme « contrat de famille » sur Texaco ayant servi de test et qui visait à repenser la famille martiniquaise.

Tous ces éléments de médiation parcellisés font de toute façon référence à une réalité culturelle, historique et sociale propre à la Martinique. Quels que soient les liens institutionnels que l'on peut entretenir avec la France Métropolitaine, il nous faut toujours et encore faire l'effort de nous doter des outils conceptuels voire philosophiques pour comprendre précisément notre terrain. Les choses ont été pensées de manière à intégrer des variations propres au terrain, cela augure des partenariats riches qu'il faudra compléter notamment avec des expériences canadiennes et caribéennes en termes de médiation.

L'Association pour la Promotion Familiale (APFM)

Représentée par Madame Rachelle Louise, médiatrice familiale

Le médiateur familial est un professionnel spécialisé, qui est en plus de son expérience professionnelle initiale, intervient généralement dans les domaines précis à savoir : l'accompagnement familial, social, éducatif, sanitaire, juridique ou psychologique. Il reçoit une formation longue à la communication, à la gestion des conflits et aussi dans des domaines de la psychologie, sociologie et du droit familial.

La médiation familiale a été introduite dans le Code Civil de la Loi du 04 mars 2002, relative à l'autorité parentale, c'est donc un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, accès sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées sur des situations de rupture ou de séparation.

Son champ d'interventions recouvre :

- Toutes les modalités de l'union : le mariage, le concubinage, le pacs ;
- La situation des liens intergénérationnels dans leurs diversités (conflits entre les générations) ;
- Les situations de rupture (décès, divorces, gestion patrimoniale) ;
- Les situations familiales à dimension internationale, notamment lors des divorces de parents de nationalités différentes ;
- Les situations concernées par la protection de l'enfance. La médiation familiale peut intervenir dans le cas des enfants placés en famille d'accueil.

La médiation familiale permet aux personnes d'identifier au mieux la source de leurs litiges. On aborde de manière très concrète sur les besoins de chacun :

- De travailler sur des responsabilités réciproques ;
- De rechercher des solutions mutuellement acceptables ;
- De parvenir à des accords équitables et durables permettant la vie des parents et celle des enfants.

Elle permet d'intervenir de façon spontanée avant, pendant et après une séparation et au cours du procès par voie judiciaire (droit de visite, d'hébergement, la pension alimentaire, etc.).

Le médiateur familial, c'est un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision. Il contribue à créer un espace relationnel d'écoute et de dialogue à l'abri de toute forme de contraintes physiques ou morales.

En effet, le processus de médiation doit présenter impérativement un caractère volontaire, confidentiel et librement consenti, c'est-à-dire que les personnes doivent donner leur adhésion ce processus de médiation familiale, il peut s'agit de la personne elle-même ou provenir du juge d'instruction, par une signature de consentement en début du processus.

Les missions de la médiation familiale

La fonction principale du médiateur est de garantir le processus de médiation. Il doit veiller aux principes de base à savoir :

- le respect du temps de parole, le respect de l'autre ;
- la coopération en aidant les deux parties en présence à faire les efforts nécessaires pour se rapprocher et trouver un consensus ; d'où l'importance des compétences du médiateur ;
- l'honnêteté des personnes pour que chacun s'explique en toute transparence et honnêteté ;

La présence du médiateur sert à maintenir l'équilibre entre les deux personnes afin de veiller à l'équilibre des pouvoirs réciproques des parties (pas d'imposition d'idées ou de position) et s'assure à une réelle adhésion aux décisions prises dans le cadre d'un protocole d'accord et pour que rien ne soit fait sur la contrainte.

Le médiateur encourage l'interaction et la démarche de coopération. Il demeure très actif pour maintenir le dialogue dans une atmosphère sereine. Il va aussi orienter les débats pour faire évoluer les points de vue qui pour la plupart du temps débute avec une perception négative de l'autre et les faire sortir de leur position antérieure pour aller vers un consensus.

Les activités de la médiation

L'activité de la médiation familiale gravite autour de différentes tâches :

- créer le contact et établir une relation de confiance ;
- contrôler les différents processus de médiation et respecter les différentes phases à savoir : identifier le/les problèmes ; permettre d'exprimer les émotions, leurs sentiments ; élaborer diverses options ; trouver des solutions définitives qui soient acceptables par les 2 parties ;
- décoder et cibler les besoins des personnes ;
- rendre une communication efficace, constructive et productive par le biais de techniques de reformulation sans dénaturer le message des besoins ;
- identifier les aptitudes et compétences des personnes par rapport à leur rôle et la fonction parentale ;
- suggérer des options ;
- jouer le rôle de porte-parole ;
- informer et orienter vers les institutions (conseiller conjugal, etc.)

- rédiger le projet d'entente à soumettre aux parties.

Les techniques de communication

- la PNL
- etc.

La médiation familiale est une pratique identifiée, structurée et reconnue grâce aux diplômes d'État. La médiation familiale est une profession.

L'APMS(l'Association pour la Prévention et la Médiation Sociale)

Madame Viviane Germanie agent de médiation au Robert

LA JOURNÉE D'UN AGENT DE MEDIATION SOCIALE

L'APMS a signé une convention avec à la SMHLM afin de mettre en place des médiateurs qui interviennent sur l'ensemble de leurs parcs sur la commune du Robert, soit près de 800 logements.

Dès l'arrivée dans une cité, les agents de médiation de l'APMS se font connaître et reconnaître, ce qui permet de rassurer les locataires, de les informer et les orienter, restaurant ainsi un climat de confiance. Ensuite, cela permet de recueillir les problèmes rencontrés.

Les problèmes fréquents rencontrés

- l'insécurité à cause des regroupements de jeunes dans des cages d'escalier et la venue d'autres jeunes habitants de l'extérieur. Bien souvent, ces jeunes sont sous l'influence de stupéfiants, de l'alcool et autres drogues illicites. Le médiateur intervient afin de faire respecter les règles de vie en collectivités dont les nuisances sonores. Donc, il

explique à ces jeunes que des espaces publics sont mis à leur disposition vers lesquels nous les orientons pour tranquilliser les locataires.

- Les problèmes de voisinage : les bruits de chaises, le volume élevé de la musique, etc.
- Le fort taux de chômage des jeunes, donc on les oriente vers des organismes d'aide à la formation professionnelle ;
- Les familles monoparentales : il y a beaucoup de jeunes mères au foyer ;

Nous faisons également de la prévention

-Les dégradations des bâtiments : graffitis

- Les dégradations des boîtiers électriques : les jeunes y branchent leurs enceintes de musique ;
- Les jeunes s'improvisent en apprenti coiffeur et branchent leur tondeuse sur les boîtiers électriques ;
- Les véhicules abandonnées, car il est plus facile de se débarrasser d'un véhicule dans une cité ;

Après avoir fait ce regroupement d'informations, nous jouons un rôle d'interface et de relais auprès des institutions compétentes par des fiches de veille techniques pour les dégradations et des fiches de veille techniques professionnelles pour l'insertion. Ce diagnostic permet de définir les champs d'action à mettre en place, des actions qui favorisent la cohésion sociale et la tranquillité publique.

Nous mettons en place des projets de prévention contre la toxicomanie, de sécurité routière, des actions culturelles et sportives, des forums et des groupes de parole. Tous ces projets sont réalisés avec les associations de locataires.

En conclusion, nous faisons un travail utile, riche et porteur pour la population. Nous avons cette motivation à faire plus de part l'appréciation de notre présence active sur le terrain.

MÉDIADOM

Monsieur Bruno Élisabeth

Technicien de médiation

Avant toute chose, j'aimerais porter quelques rectifications : il y a une trentaine de techniciens en médiation à la Martinique, une centaine d'agents de médiation formés par l'AFPA, il existe un diplôme universitaire de Médiation préparé par l'AMDOR.

Missions du technicien

Elles se déroulent en 3 points :

- Il est chargé d'encadrer des agents de médiation sur plusieurs secteurs : le site de Madiana le samedi soir par exemple ;
- Il est chargé de la mise en place de projets support à la médiation sociale : « *c'est le dada de Médiadom* ». Il organise des actions de médiation au niveau de la prévention contre l'errance et relève tous les dysfonctionnements dans les quartiers.

Par exemple. Suite aux actions des grand-frères qui se sont déroulées au cours des émeutes en avril dernier, Médiadom a été sollicité par ces jeunes du quartier des Terresainville pour organiser une manifestation support à la médiation sociale en déclarant : « *vous avez fait avec nous, la prochaine fois nous allons organiser et nous allons vous inviter* ». Donc, récemment ils ont mis le projet en action, structuré par Médiadom. Alors on fait ce travail d'accompagnement sur le principe « *de faire avec eux et non pour eux* ». Nous avons élaboré un carnet de bord avec le suivi de chaque jeune de façon à

voir comment il vit socialement. Depuis, l'un de ces jeunes était l'un des initiateurs de ce projet, menant une vie marginale, s'est senti valorisé et en confiance. Il est en train de devenir un acteur que l'on peut qualifier de « rassembleur des communautés multiethnique » des Terres et depuis peu, le quartier commence à vivre différemment.

- Il est chargé de faire un travail d'accompagnement, de conscientisation et de socialisation. L'accompagnement social des jeunes s'effectue dans le cadre d'un chantier d'insertion pendant 2 ans. 80% ont pu trouver un emploi. Donc, Médiadom travaille pour que ces jeunes aient une perspective d'insertion durablement possible.

L'AMIBUS

Micheline LAVOIE

Agent de Médiation dans les Transports

Le médiateur contribue par le dialogue à la sécurité et à la tranquillité des usagers.

Sa mission consiste à :

- signaler les dysfonctionnements et dégradation (les abris bus, l'absence d'indicateurs signalétiques) ;
- renseigner les usagers sur les déviations ou les retards éventuels ;
- sensibiliser l'adoption d'un comportement du citoyen responsable ;
- inciter les usagers au paiement pour valider le titre de transport ;
- faire comprendre les conséquences de dégradation et d'incivilités ;
- orienter les usagers dans un maintien et qualité de service ;
- favoriser la cohabitation des usagers ;
- favoriser la compréhension réciproque entre usagers et chauffeur ;
- Aider les personnes âgées et handicapées (à traverser, monter et descendre du bus) ;
- Aider au transport de charges ou d'encombrants (une mère ayant une poussette, les courses).

L'A.D.A.F.A.É

Raphael VERROUX

Agent de Médiation et de Prévention
aux abords des collèges de Fort-de-France

Les agents de médiation et de prévention interviennent aux abords des collèges de la cité Dillon 1 et 2 et sur un autre site. Ils sont sur place de 8h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30 ; après dans la continuité, ils se dirigent dans les quartiers.

Les rôles de l'agent de Médiation et de Prévention sont :

- De sécuriser les élèves, qui sont des proies, parce que d'autres jeunes non scolarisés viennent aux alentours de ces collèges pour consommer de l'alcool, de la drogue et commettre des vols à la raquette. Le tee-shirt rouge que je porte est un signe dissuasif pour empêcher que les élèves qui n'ont rien à faire aux abords des collèges puissent s'approcher de cet établissement. Je suis très connu dans le quartier et je suis considéré comme un grand-frère et j'aime ce que je fais.

- D'aider les jeunes qui rencontrent des difficultés, c'est-à-dire ceux qui arrivent au collège avec le sac vide, donc je les oriente vers l'ADAFAÉ où ils sont accueillis par des travailleurs familiaux et des éducateurs pour prendre le relais.

- De les empêcher de fumer et de consommer des produits illicites, de faire l'école buissonnière et d'anticiper les barrages dans le travail.

- D'organiser des tournois inter-quartiers pour renforcer le lien social entre les jeunes et éviter des conflits.

Ce qui est important lorsqu'on fait du social, il n'y a pas une limite d'horaire de travail fixé, c'est un travail de longue haleine.

- **Madame Catherine Tiburce – Médiatrice Familiale-PRE** GIP DSU de la ville du Lamentin,

  Point d'intérêt commun avec interventions, déclinaison du CUCS. Intervient sur le programme de réussite éducative.

Mon travail consiste en l'accompagnement parental dans la réussite éducative en entrant au sein même de la famille pour atteindre l'épanouissement de l'enfant. On aborde plusieurs points :

- Dysfonctionnement familial ;
- Influence sur la réussite scolaire ;
- Epanouissement personnel : culturel, sportif et familial

- **Monsieur Archimède – Coordinateur d'activités au club omnisport de Sainte-Thérèse**

Mon rôle est de mettre en œuvre des projets autour des activités de la jeunesse et des sports.

À mon avis, il faudrait développer une stratégie de réseaux inter-structures, quitte à faire une fédération d'intervenants sur le terrain afin de poursuivre des missions éducatives pour la jeunesse.

- **Madame Chantal Dardanus (Direction Départementale Jeunesse et Sport)**

Mon propos est un questionnement par rapport aux élus. J'ai entendu ce que font les médiateurs en Martinique et je sens un vrai engagement. Je m'inquiète car le plus souvent c'est la politique de la ville qui s'occupe du financement des postes de médiateurs, sachant que ce sont des postes d'adultes relais qui ne durent que 6 ans. La quid de tout cela, quand on sait que l'État est en train de faire évoluer la politique de la ville et quand même temps se désengage financièrement, quel sort aura donc ces médiateurs s'il n'y a plus ce financement de l'accès à l'emploi ? Il faudrait faire comprendre

aux élus que cette question c'est dès maintenant qu'il faut se l'approprier. Par ailleurs, étant de jeunesse et sport nous n'avons pas été consultés par rapport aux diplômes existants sur la médiation.

- **Monsieur Hubert. Éducateur auprès des établissements pénitentiaires**

Je désire mettre un coup pied à la fourmilière. Ne pensez-vous pas **Monsieur Giraud** de faire un regroupement judicieux entre le monde judiciaire et associatif sachant que la médiation est en train de trouver ses lettres de noblesse ? D'ailleurs, n'aurait-il pas une ambigüité entre médiation et sécurité ?

Réponse donnée par Mr. Giraud

Sur le territoire, il y a plus une approche de cohésion sociale, la première médiation, c'était de la sécurité. La médiation est une alternative aux règlements des conflits, ce n'est pas de la sécurité. De toute façon, cela ne marche pas. C'est une autre façon de voir les relations humaines pour éviter la juridisation. La médiation sociale est transversale à toute la politique de la ville mais en tout cas pas de la sécurité. La volonté de France Médiation est de dire que la médiation est transversale dans toute la vie quotidienne des habitants. La première approche d'une collectivité est de prendre conscience qu'il n'y a pas de cohésion sociale sans paix sociale et vice-et-versa. Il faut un vrai travail de lobbying pour impacter la plus value de la médiation sociale comme projet global de régulation de la société à inscrire dans les politiques publiques ; ce qui introduit de nouveaux rapports sociaux dans nos quartiers.

- **Monsieur Maurice FERNE Directeur de la Protection Civile de la Ville de Fort-de-France**

Les collectivités sont bien évidement partie prenante, car en revenant sur l'autonomie du médiateur, il y a l'élément de confiance et non de contrôle entre l'institution et ces agents de médiation. Quand une ville se soucie du mieux vivre ensemble sur le territoire, la médiation devient un mode de régulation qui peut relever du cadre de la police (tels que les nuisances sonores, les conflits de voisinage). Il peut y avoir juridisation mais le problème peut resurgir par la suite. Par exemple, dans le carnaval de Fort-de-France, il y a un espace vide de communications entre les agents de sécurité et la police nationale. Entre ces deux extrêmes, il ya un espace de dialogue. Avec l'expérience de la collaboration de Médiadom cela a pacifié les relations. Donc, il faudrait un outil d'observation territorial pour décoder les

comportements sociétaux et les éléments déclencheurs de nuisances, car la médiation est un secteur en construction afin dans un premier temps d'orienter les politiques et dans un deuxième temps de capitaliser et partager des expériences et des informations pour l'utilité de l'ensemble du réseau des médiateurs, dans les cas l'on se retrouverait à effectuer plusieurs médiations pour une même personne. De même en l'absence du lien familial, comment créer un cadre qui permettrait la création du mieux-être social ?

- **Monsieur Porfal (consultant Médiation)**

J'ai été attentif aux propos de Monsieur P. Yerro sur le principe du lobbying, le partenariat riche avec l'expérience canadienne, la création d'un diplôme d'État, et de la source sociohistorique en termes des relations humaines. Mais, ne devrions pas aussi tenir compte du fait de l'importance de la mondialisation et de l'extension européenne auxquelles nous n'y échappons pas ? Nous avons une exigence de pays différents avec l'obligation d'être pareil. Ne peut-on pas anticiper le monde européen en préparant des diplômes de médiation avec le Canada et aussi envisager une adaptation locale. Pourquoi ne pas former les jeunes martiniquais qui ont l'expérience et la connaissance des quartiers et de leurs milieux à préparer ce diplôme au Canada ?

Réponse donnée par Mr. P. Yerro

Effectivement, l'on ne peut pas avoir pour horizon les limites de notre insularité, nous avons cette tendance imaginaire archipélagique. Je suis d'accord que soient ouvertes des filières, avec toutefois les bémols suivants :

- Ne nous enfermons pas dans une relation exclusive ni avec la France, ni avec un autre pays. Contrebalançons les expériences pour avoir une ouverture professionnelle plus large ;

- Face à l'apparition de nouvelles technologies, nous cherchons avec empressement à anticiper et nous pensons à la modernité, au progrès et bien souvent nous ratons la connaissance intime de nos propres leçons de vie historique, ce qui pourrait nous prévaloir d'être plus à l'aise d'échanger et de rencontrer les autres.

Interventions anonymes

- Dans le secteur économique, on voit la création et l'innovation se faire et tout le monde fait du copier-coller. Ce qui me gêne dans le social aussi, on crée des associations dans chaque domaine qui évoluent dans les médiations, et il n'y a pas de liens entre elles. Il faudrait penser à une structure qui fédérerait et régenterait la médiation sociale à la Martinique de façon globale.

- La valorisation des pratiques est essentielle. Il y a des personnes même si selon les concepteurs c'était de l'insertion, mais il y eut un travail au préalable ; notamment le rôle du major dans le quartier.

- En effet, Monsieur Yerro précise que le discours qui a dévalorisé le major n'est pas neutre. Dès lors, comment identifier le major, sa reconnaissance et sa mise en place ?

- Être major dans le Nord n'est pas pareil dans le Centre. À l'époque de ma jeunesse, le major était interpellé par tous (la directrice d'école, les gens du quartier). Il venait mettre de l'ordre. Ce n'était pas le major qui mettait la panique et pratiquait le damier. Donc, il serait bon de retourner à la source et de récupérer ces choses aujourd'hui pour faire avancer la médiation en Martinique.

- Dans une démarche globale, n'oublions pas le maillon essentiel qu'est le bénéficiaire (jeunes, usagers, personnes âgées, etc.) On ne peut pas faire l'impasse ou l'économie sur l'avis et l'intégration de l'habitant dans la médiation. Donc, il est moins compliqué de mettre en œuvre la médiation en Martinique parce que tout le monde se connaît.

- Monsieur P. Yerro informe alors l'objet d'une recherche sur la nécessité de mesurer la notoriété et l'appréciation des actions de médiation sur le terrain par les habitants afin d'en faire une approche d'évaluation qualitative.

- Monsieur Giraud précise ainsi que dans l'évaluation, on ne peut pas faire abstraction des habitants pour améliorer et faire évoluer la médiation. Il faut rester proche des réalités du terrain pour ne pas refaire les mêmes erreurs de cloisonnement de la médiation. La médiation doit vivre dans la même classe que la société d'où l'objectif d'adapter, sans diluer les dispositifs, tout en gardant le cœur de la médiation.

Quelles perspectives en matière de professionnalisation des adultes-relais et des agents de médiation en générale ?

Intervenant : Madame Laurence Déluge

Chargée de la mission de la politique de la vielle à la DSDS et référent de l'agence nationale pour la Cohésion Sociale en Martinique

I. Le dispositif adulte-relais

Il existe différent textes, circulaires, concernant le dispositif adulte-relais. Le dispositif a été mis en place en 1999. C'est un dispositif qui avait perdu un peu de son rythme et qui a été relancé a partir des émeutes de 2005 dans les banlieues en France.

Actuellement, le dispositif adultes-relais est appliqué à la Martinique sur deux territoires : 14 quartiers de Fort-de-France et 14 quartiers du Lamentin, parce que ce sont les deux secteurs géographiques de la politique de la ville qui sont prioritaires.

1.1. L'objectif du dispositif

L'objectif global de ce dispositif est d'assurer des missions de médiation sociale et de médiation culturelle sur les territoires géographiques prioritaires de la politique de la ville pour restaurer le lien social à travers différentes activités.

Toutefois, il faut annoter que les adultes relais ne doivent pas remplir de missions de services à domicile ou de maintien de l'ordre public et dénonciation, c'est-à-dire que les adultes relais ont spécifiquement un rôle de prévention et de médiation.

Les employeurs des adultes relais sont essentiellement des associations qui interviennent sur les sites de la politique de la ville, les collectivités territoriales, les établissements publics. En Martinique, plus de 90 % des employeurs sont constitués majoritairement d'associations.

1.2. Les conditions d'accès au dispositif

Les salariés au niveau de la circulaire d'adultes relais sont :

- Des personnes âgées au minimum de 30 ans à la date de signature du contrat ;
- Des personnes sans emploi ou qui ont un CAE et doivent rompre ce contrat avant d'entrer dans le dispositif ;
- Des personnes qui résident dans l'une des zones dites sensibles ou par dérogation sur les territoires prioritaires de la politique de la ville.

En Martinique, nous avons des ZUS (zones urbaines sensibles) mais ce n'est pas une obligation d'inscription en ZUS.

1.3. Les caractéristiques du dispositif

Ce sont des contrats de 3 ans renouvelables deux fois. C'est une nouveauté puisqu'auparavant, ce contrat ne dépassait pas les 6 ans. Donc, le gouvernement a décidé de poursuivre ce contrat pour que l'adulte relais soit désormais en poste pour un total de 9 ans.

Le premier renouvellement s'effectue à partir du bilan de l'activité au cours des trois premières années d'activités de médiation : Comment ce sont déroulés les opérations d'adultes relais ? Quel est l'impact de cette médiation sur le territoire ?

Le second renouvellement, c'est-à-dire les 9 ans de contrat sont octroyés à partir du moment où le dossier passe en commission, qui va statuer sur le rapport d'activité fourni par l'employeur. La seule différence, c'est que le dispositif adulte relais nécessite au bout des 9 ans de contrat, une mise en CDI, c'est-à-dire que le deuxième renouvellement ne sera effectif qu'à partir du moment que l'employeur signe un CDI pour le même salarié. S'il s'avère qu'il y a un changement de salarié, on peut faire un autre renouvellement. Donc, il faut faire très attention car il y a des employeurs qui poursuivent cette activité mais qui ne connaissent pas cette difficulté.

Par conséquent, cette aide financière forfaitaire accordée par l'État via le CNASEA (organisme payeur), elle est versée sur la totalité de la convention et correspond à 80 % du SMIC payée par l'État et 20% à la charge de l'employeur.

II. Le dispositif de professionnalisation pour l'accompagnement de la médiation

Nous avons constaté qu'à l'issue des 6 années de contrat, le plus souvent les adultes relais étaient abandonnés, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de porte de sortie et sans solutions d'orientation à proposer à la suite de ce contrat.

Donc en réfléchissant sur cette thématique, nous avons mis en place un plan d'accompagnement des adultes relais. Ce dispositif d'adulte relais s'adresse également à la médiation. Il se décline par un programme d'intervention relativement important :

- Professionnaliser et animer le réseau adultes relais/médiation en déployant une offre de formation régionale sur les principaux domaines d'intervention ;
- Mesurer l'impact et l'utilité sociale du programme adulte-relais ;
- Redonner au programme sa dimension d'insertion professionnelle, c'est-à-dire en réfléchissant à un parcours individualisé avec des partenaires en termes de mobilité, en termes de formation, etc.
- Améliorer le système d'information et de suivi de convention des adultes relais en développant l'outil informatique afin d'alléger les coûts de gestion du programme ;
- La professionnalisation par la VAE au moyen de certification de diplômes. Les exemples de certification développés au niveau de l'adulte relais par le ministère de l'Éducation Nationale sont : le CAP Agent de médiation et de prévention (Niveau V) ; le Bac Pro Service de Proximité et Vie Locale (SPVL, Niveau IV). Au niveau du ministère de l'Emploi de la Cohésion Sociale et du Logement, il y a les Agents de médiation Informations Services (AMIS) et le Technicien Médiation Service (TMS).

QUESTIONS/RÉPONSES

- À propos de la ville des Trois îlets, vu que ce n'est pas une ZUS, à travers la communication et les démarches de médiation que faire face à la montée de la violence due à la fréquence des jeunes venant par bateaux de l'autre côté de l'île ?

➢ *Pratiquement toutes les communes de la Martinique ont en fait la demande, et elles présentent toutes ces mêmes difficultés. Malheureusement, le dispositif qui est territorialisé a du mal à s'étendre. Nous avons accepté de dérogations dans des cas bien précis sur l'ensemble des établissements scolaires en plaçant des adultes relais. La solution qui avait été trouvé, c'était de rédiger ses demandes au niveau du fond interministériel de la prévention et de la délinquance avec la possibilité de mettre en place des médiateurs par ce fond. Je pense qu'aussi, les communes doivent s'associer au projet, c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait un projet du territoire qui soit coordonné afin qu'elles participent à la conceptualisation du projet à mener sur le territoire et à ce moment, nous personnel chargé du dispositif adulte relais, nous mettrons une cohérence au maillon de la chaîne.*

- La formation d'adulte relais sera assurée par quel organisme et quel sera le mode de prise en charge de cette formation ?

➢ *Au niveau de la convention d'adulte relais, la formation est laissée à l'appréciation de l'employeur. Sachant que certaines associations ne peuvent pas supporter financièrement la formation. Le plan de formation que nous tentons de mettre en place ne sera effective qu'à partir des conclusions de l'étude qui est en-cours sur la médiation. Ce qui nous permettra d'avoir comme informations : le profil des adultes relais, la demande en termes de formation, etc. L'idée est de faire sous forme de tronc commun, c'est-à-dire sur tout ce qui est : gestion de conflits, communication, postures de médiation …. Par la suite, nous ferons une VAE en fonction du parcours individualisé. La VAE ne sera réservé exclusivement qu'aux adultes relais. Bien sûr, il y aura une information officielle de la mise en place de la formation s'adressant à l'ensemble des médiateurs avec l'AFPA et en partenariat avec la DTEFP.*

Remarques

- Nous exprimons quelques difficultés à répondre sur les personnes qui ne sont pas des adultes relais, par contre l'interlocuteur principal pour répondre au financement de la formation de médiateur, c'est la Région.
- L'absence d'un représentant de la Région fait défaut au sein de cette première conférence sur la médiation en Martinique au regard du champ de formation et professionnalisation.

Rapport Préliminaire

les perspectives pour la médiation sociale en Martinique

Sur la voie justifiée de la reconnaissance…

Philippe Alain YERRO anthropologue- consultant

La médiation, en tant qu'outil spécifique contribuant à l'intervention sociale, est de plus en plus mobilisée comme ressource privilégiée par un nombre croissant d'acteurs et de décideurs. Une approche sommaire des différents usagers de cette notion laisse apparaître une certaine confusion, créée par la multitude des spécificités développées autour de ce thème, chacune de ces spécificités couvrant un champ particulier de l'espace public, impliquant des mises en œuvre elles-mêmes singulières. Cette multiplicité des démarches faisant appel au principe de médiation a certainement caractérisé une forme de liberté qui a permis à de nombreux acteurs de développer les initiatives qui ont façonné le paysage de la médiation à la Martinique. Cependant, pour les plus engagés de ces acteurs, l'heure est venue d'une mise en ordre de ce qui est devenu leur métier : l'attente la plus largement partagée par les professionnels de la médiation est celle d'une meilleure lisibilité de leurs missions et de leur cadre professionnel. Au centre de ce qui caractérise ce corps de professionnels, au-delà de sa diversité d'applications : un positionnement, une éthique de l'interrelation sociale, un souci d'incarner le tiers-exclu et de redonner sens à la relation et au lien social…

Dans le cadre de ce premier rapport intermédiaire, je ne saurais préjuger des résultats de notre étude en anticipant les projections qui devraient baliser l'à venir de la médiation à la Martinique. Nous n'en sommes qu'au début de notre étude, et à ce stade mon apport aura l'humilité d'accepter ses limites, et devra se contenter de relever quelques problématiques parmi celles qui m'ont paru exprimer les enjeux majeurs, influant sur l'orientation finale des procédures qui seront mises en place ultérieurement. Ces problématiques me semblent articulées à trois niveaux spécifiques de développement de la médiation à la Martinique :

- **Niveau du développement de la professionnalisation**
- **Celui du développement de la compétence-ressource en médiation**
- **Et celui du développement d'un principe d'information citoyenne**

1. Développement de la professionnalisation

Le développement de la professionnalisation des acteurs et des métiers de la médiation passe par la mise en place d'un certain nombre de dispositifs et de procédures propres à identifier ces acteurs en tant que professionnels, et à rationaliser tant leurs relations à un marché potentiel qu'une pratique sécurisée de leurs métiers, via l'organisation d'un réseau partenarial de la profession. Certains de ces éléments sont déjà identifiés et en cours de discussion, comme la rédaction d'une *Charte martiniquaise de la médiation* ou la mise en place d'un *Observatoire ou réseau local de la médiation*. Ces éléments participent d'une ingénierie classique en matière de développement d'une filière professionnelle. Ils sont complétés par une réflexion sur le mode d'organisation des différentes formations ouvrant accès à une pratique normative de la médiation. Le caractère incontournable de ces fondamentaux ne doit cependant pas occulter un certain nombre de problématiques qui leur sont liées directement ou indirectement. L'objectif d'une meilleure lisibilité ne doit pas s'obtenir au prix d'une structuration formelle où l'outil institutionnel resterait étanche aux questions de terrain. Il s'agit ici de faire remonter des questionnements diffus, ou en apparences accessoires, mais qui en rompant l'apparent unanimisme des logiques institutionnelles, repèrent les obstacles à ne pas sous-estimer sur la voie de la reconnaissance.

a) **Problématique du corporatisme** : c'est-à-dire l'organisation de la profession sur la base d'une fermeture organisée au profit des principaux animateurs du réseau initial. Comment minimiser les effets d'exclusion qu'entraîne inévitablement l'établissement de normes ? Comment unifier les différents champs de pratiques de la médiation dans la perspective d'une défense commune d'une organisation centralisée ? d'autre part, comment assurer concrètement un usage « contrôlé » des différentes déclinaisons du terme « médiation » sans imposer l'impossible copyright d'un terme appartenant au langage courant ?

b) **Problématique du clientélisme** : compte tenu de l'effet d'aubaine qu'offre le développement des activités de médiation (notamment en liaison avec le dispositif « adultes relais »), il est tentant d'initier un

projet de médiation social à partir de la gestion politique des emplois précaires et de la nécessaire intégration des quartiers populaires. Quelles relations d'autonomie instaurer avec les donneurs d'ordre financiers ?

c) **Problématique de la maîtrise technique** : la médiation, sans doute plus que toute autre activité sociale, exige une humanisation des éléments techniques acquis par formation. Cela implique une réflexion sur la nécessité de soumettre les médiateurs à un processus d'évaluation permanente, tout au long de leur activité (la « supervision » prônée par certains acteurs ?).

d) **Problématique de la formation** : comment évaluer et hiérarchiser l'ensemble des propositions de formation en médiation ? Quelle sera l'autorité de référence et comment imposera-t-elle sa légitimité ?

e) **Problématique du lyannaj international** : comment et avec qui établir le réseau international de coopération et de partage permettant à la médiation locale de s'approprier, en l'adaptant, toute expérience transposable et profitable pour la Martinique (Guadeloupe, Canada) ? Quel type d'articulation privilégier avec l'expertise française ?

2. Développement de la ressource-compétence en médiation

Si le développement de la professionnalisation de la médiation figure une intégration verticale de ce secteur d'activité, il nous faut également considérer une intégration horizontale des activités de médiations impliquant, à la périphérie immédiate du cœur de métier, un ensemble d'acteurs et d'intervenants sociaux employant –dans le cadre de leurs interventions– des outils ou des approches directement empruntées à la médiation. Ces acteurs, sans satisfaire aux impératifs rigoureux d'indépendance et de « neutralité », et tout en étant investi d'objectifs « politiques », s'emploient à privilégier des rapports de communication citoyens visant à prévenir l'aggravation de situations conflictuelles et/ou à rétablir une certaine responsabilité civique via une facilitation de l'accès à l'information institutionnelle, un accompagnement à l'insertion, une réponse au sentiment d'insécurité…

a) Problématique du « lyannaj » : du policier municipal à l'éducateur de rue, du chargé d'insertion à l'assistante sociale, de l'agent traitant du surendettement au « maraudeur » de l'hôpital psychiatrique, ils sont de plus en plus nombreux à s'armer des outils de la médiation comme un plus parmi les ressources que nécessitent leurs pratiques

quotidiennes. « Hors de l'église point de salut » pensent certains puristes ; mais plutôt que d'envisager cette extension des références à la médiation sous l'angle du pillage (voire de la fraude), il convient que les acteurs du secteur s'emparent de la question et se positionnent comme dispensateur d'un savoir et d'une expérience garante d'une certaine forme de sécurité face aux risques de dérapages déontologiques et de manipulation liés à un usage démagogique du thème de la médiation sociale. Le réseau de la médiation doit s'épanouir dans la complémentarité des pratiques et des champs d'intervention. A la vision fermée et étroitement corporatiste d'une profession arc-boutée sur la défense de son pré carré…

b) Problématique de l'intergénérationnel : alors que l'effet d'aubaine que nous évoquions précédemment mène à orienter de nombreux jeunes vers ces nouveaux métiers de l'urbain, il apparaît que le savoir-faire communautaire est souvent une compétence des aînés. Le développement de la médiation, notamment en tant que ressource généralisée en positionnement citoyen, pourrait permettre à la médiation d'être un laboratoire privilégié de la relation intergénérationnelle en termes de transmission de savoir-faire et d'animations urbaines.

3. Développement d'un mode d'organisation citoyen

La crise de société ouverte par l'hyper urbanisation, la mondialisation libérale et l'impasse écologique du modèle de la croissance permanente, s'est accompagnée d'une accélération de l'individualisation des sujets en consommateurs, gérés à travers la marchandisation des relations sociales par la *médiacratie* des grands réseaux d'information planétaire (presse, publicité, création). La médiation, en tant que pratique sociale, s'est structurée en réponse à cet état de fait du fossé croissant entre administrés et institutions. De fait, elle propose un schéma alternatif au délitement du lien social et de l'engagement civique.

a) Problématique de la démocratie participative : Face à cette solitude citoyenne organisée, les professionnels de la médiation apparaissent comme des spécialistes de la « neutralité » non partisane, pouvant garantir (dans un climat de défiance entre la masse des citoyens et le corps des élus éclairé par les évènements sociaux récents) la diffusion d'une information citoyenne non orientée idéologiquement et crédible quant à son contenu. Quoiqu'à plus long terme, la poursuite de cet objectif permettrait d'asseoir la médiation dans le rôle d'un principe d'organisation sociale, transposable aux enjeux de la démocratie

participative, et validant la légitimité de la profession qui fonde sa spécificité sur un positionnement éthique original mais rigoureux.

b) Problématique de la « neutralité » : la réflexion qui précède s'appuie sur la spécificité du positionnement éthique des professionnels de la médiation qui s'interdisent de prendre parti au cours de leurs intervention. C'est sur la base d'une telle « neutralité » que les médiateurs construisent une relation de confiance indispensable avec leurs mandants et acquièrent la crédibilité qui autorise leur expertise. C'est pourquoi, dans une société insulaire aux dimensions réduites, la question de la « neutralité » ne doit pas être posée par les médiateurs comme une question technique de l'ordre de l'intention ou du volontarisme, mais comme un enjeu personnel en permanence soumis aux confrontations de points de vue et aux contradictions de l'histoire, du culturel, du social et de l'économique. Chacun occupant une position au sein de la société (et en défendant les intérêts), il n'y a dès lors de « neutralité » que dans l'extrême lucidité de l'auto-analyse et la discussion croisée dans le cadre de l'évaluation permanente des professionnels de la médiation.

Conclusion

Au terme de cet examen qualitatif quant aux conditions d'émergence d'une filière professionnelle de la médiation sociale à la Martinique, il s'est agi de mesurer les enjeux collatéraux d'une organisation formelle de la profession. S'organiser en corps constitué et en groupe de pression répond à des besoins fondamentaux exprimés par l'ensemble des acteurs de la médiation, en dépit de la diversité des champs d'application d'une activité dont le cœur de métier relève d'une éthique codifiée de la relation sociale. Cette dimension éthique fonde à la fois la spécificité même du métier de médiateur, tout en le contraignant à une vigilante exigence quant aux conditions d'organisation qui doivent prévaloir sur la voie justifiée de la reconnaissance…

Présentation du Métier de Médiateur libéral par Mr Louis Joseph DOGUE de l'Association des Médiateurs Indépendants Caribéens (AMICA)

Le terme de Médiateur entend "Médiateur professionnel généraliste", compétent dans tous les domaines où il convient d'établir, d'améliorer ou de restaurer la qualité relationnelle. Il s'agit d'une personne physique répondant aux exigences d'aptitudes, de capacités et de compétences définies par la Chambre professionnelle de la médiation et de la négociation. Un médiateur professionnel est un généraliste formé aux techniques transversales de la médiation pour conduire des entretiens et animer des réunions de facilitation de prise de décision, notamment dans des situations de type conflictuel. Il adhère sans réserve aux statuts de la Chambre, à ses règlements et au présent Code d'Ethique et de Déontologie.

La médiation est un processus d'accompagnement non-autoritaire d'aide à la décision, visant la responsabilisation et l'autonomie des personnes, qu'il s'agisse ou non d'une situation de nature conflictuelle, dans le cadre ou en dehors d'une action judiciaire.

Un entretien de médiation peut à lui seul suffire pour permettre à une personne de se positionner de manière à ce qu'elle puisse prendre une décision la plus satisfaisante possible pour conduire à bien un projet impliquant ou non d'autres personnes.

Dans le cadre d'un différend, la médiation consiste à permettre à des parties de trouver un accord négocié de manière contributive, c'est-à-dire un accord qui puisse être pérenne, respectueux des personnes et de leurs intérêts ;

Elle consiste à favoriser sa résolution et à anticiper au mieux les conséquences du choix qui peut être fait par chaque client.

L'association AMICA à comme objectifs de promouvoir et favoriser la médiation dans les Caraïbes par tous moyens appropriés et en tous lieux, dans le respect du Code d'Ethique et de Déontologie des médiateurs, du fonctionnement de la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la

Négociation(CPMN), auxquels les membres médiateurs professionnels adhèrent. D'offrir aux médiateurs un lieu d'échange d'expériences, un soutien professionnel, une assistance technique et de gestion, une identification professionnelle dans les Caraïbes en relation avec la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation. D'offrir à toute personne physique ou morale, privée ou publique, des médiateurs dont elle a identifié la compétence et l'indépendance. Des médiateurs généralistes au service de la médiation indépendante, et toutes actions allant dans ce sens.

Je vous invite à aller voir sur internet :

http://fr.wikimediation.org/index.php?title=Accueil

Echanges sur les conditions d'exercice du médiateur indépendant

(…)

Intervention de Anicet SOQUET

sur la Mise en réseau des acteurs de la médiation

Administrateur du Centre de ressources

et Coordonnateur de MEDIADOM

Présentation du Manifeste des acteurs professionnels de la Médiation

Présentation de constats partagés :

-sur le foisonnement des types d'initiatives et de formations diverses sur la médiation, sans références et parfois sans prise en compte des contraintes professionnelles de l'activité.

-L'auto désignation de certains acteurs sans les formations adéquates ou connaissances des pratiques plurielles de ce métier.

- La mise en place improvisée de solutions non appropriées dans des cadres d'actions de médiation pouvant aggraver des situations déjà complexes

-Le manque de formations adaptées pour le développement de la médiation en Martinique prenant en compte le contexte environnemental, les réalités sociologiques et culturelles du territoire.

-Une connaissance partielle chez les décideurs comme du grand public, des pratiques et des métiers de la médiation au niveau local ; de même qu'un besoin flagrant de valorisation des modes de médiation historiquement élaborés par notre société.

-Une valorisation et promotion plus large des agents de médiation et médiateurs de proximité.

Présentation de trois pistes d'actions

1. La validation d'une Charte locale de la médiation
2. La mise en place d'un Observatoire local de la médiation agissant sur l'identification et la définition des actions de médiations, la mise en réseau des acteurs, la qualification et la certification des acteurs locaux de la médiation.

3. L'identification et/ ou le développement de formations adaptées, notamment aux réalités locales.

QUESTIONS/ REPONSES sur la mise en place pratique du réseau de la médiation sociale.